

## MENTION : **Musicologie**

### Parcours : **Danse (L3)**

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

La licence mention Musicologie, parcours Danse permet d'acquérir une culture générale, à la fois théorique et pratique. Le parcours Danse (L3) de la licence mention Musicologie vise trois objectifs :

- **Approfondir** une formation initiale en culture chorégraphique (esthétique, histoire, anthropologie) pour les personnes ayant une pratique amateur en danse ou techniques somatiques et une relation à la danse comme art ou pratique sociale.
- **Donner** aux praticiens et professionnels : danseurs, chorégraphes, professeurs de danse, acteurs du milieu chorégraphique, journalistes, programmeurs, titulaires d'un Diplôme d'Etat des professeurs de danse, ou aux futurs professionnels, à la fois **une culture chorégraphique historique et théorique, un recul critique sur leur pratique et les moyens d'articuler leurs savoirs pratiques avec des savoirs théoriques**. La Licence vise, pour les personnes ayant un parcours professionnel ou préprofessionnel, à renforcer leur activité professionnelle ou à favoriser leur reconversion (arrêt de la pratique dansée et évolution vers la programmation, la critique, l'action culturelle, etc.).
- **Préparer à la recherche** dans le cadre d'études universitaires au niveau master et doctorat, le cas échéant, mais aussi dans le champ professionnel (métiers de la documentation, recherche liée à un projet artistique, recherches historiques dans le cadre d'une programmation...).

Les conventions passées avec le Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Paris (CNSMDP) et le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt (PSPBB), permettent aux étudiants de ces deux structures d'obtenir la licence en suivant un nombre d'enseignements pré-définis.

Certains cours de licence ont lieu au Centre National de la Danse (archives et documentation spécialisée sur la danse) et les artistes en résidence ou partenariat avec le CND ou d'autres structures culturelles partenaires participent de certains cours de notre programme de licence.

#### SPECIFICITES DES LICENCES A PARIS 8

##### *Soft skills*

Ce nouveau cursus à l'université a été fondé sur l'ambition de promouvoir la créativité des étudiants, de mettre en valeur leur savoir-faire et de créer des circulations nouvelles entre compétences disciplinaires et capacités transversales. L'EC Projet personnel et professionnel (M3P), suivi par les L3, prendra la forme d'ateliers de mises en situation professionnelle.

Ces modules sont complétés par des formations relevant du catalogue So Skilled telles que « engagement étudiant », « apiculture » et « accueil handicap ».

##### *Langues*

Un EC de langue à choisir parmi les langues proposées par le Centre de langues (CDL). La plupart des cours de langues du CDL exigent le passage d'un test de niveau avant le début des cours qui détermine les enseignements que l'étudiant pourra suivre. Les modalités d'inscription au test, selon la langue choisie, sont consultables sur le site internet du CDL : <https://ufr-langues.univ-paris8.fr/-CENTRE-DE-LANGUES-460->

##### *PIX*

PIX est un projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Il est aussi un outil d'évaluation des compétences et connaissances numériques des élèves du collège et du lycée, des étudiants, des professionnels et des citoyens.

Chaque étudiant de licence doit valider dans le cadre de sa formation un module centré sur l'acquisition de compétences numériques, intitulé « Compétences numériques, préparation PIX ».

Des informations à ce sujet sont disponibles sur le site du Bureau d'Appui à la Pédagogie Numérique (BAPN) : <http://bapn.univ-paris8.fr/index.php/cours-informatique/pix-competences-numeriques>

#### **UFR de rattachement**

Arts, Philosophie, Esthétique

#### **Secrétariat**

Bât. A, salle 080

☎ 01 49 40 65 22

@ / [secretariat.danse@univ-paris8.fr](mailto:secretariat.danse@univ-paris8.fr)

#### **Site Internet**

[www-artweb.univ-paris8.fr](http://www-artweb.univ-paris8.fr)

[www.danse.univ-paris8.fr](http://www.danse.univ-paris8.fr)

## CONDITIONS D'ACCES

Les étudiants entrent directement en 3<sup>e</sup> année de licence (L3). Peuvent être admis en licence les étudiants titulaires :

- de deux années de formation universitaire (L2) et un bon niveau technique en danse évalué par la commission pédagogique (*fournir un CV détaillée*)
- d'un parcours professionnel en danse et/ou un parcours de formation professionnelle en danse (pour la France : CNSMDP, PSPBB, école supérieure d'interprète ou formation équivalente pour les étudiants étrangers)
- d'une validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (décret 2013-756 du 19 août 2013) : accès sans avoir le diplôme requis compte tenu des études, des acquis personnels et des expériences professionnelles
- d'une validation des acquis de l'expérience (VAE - articles L. 613.3 et s. du Code de l'Education) : accès par validation totale ou partielle d'un diplôme, à condition de faire la preuve de son expérience
- d'une validation des études supérieures accomplies, notamment à l'étranger

*Pour tous, il sera demandé une lettre de motivation et un projet individuel clairement relié au contenu de la formation.*

### Modalités d'admission

Les modalités d'admission varient en fonction de la situation de chaque candidat (nationalité, pays de résidence, âge, type de diplôme, diplôme français ou étranger, candidat déjà ou jamais inscrit dans l'enseignement supérieur français, ...).

Pour connaître la procédure qui correspond à votre profil, connectez-vous au site internet de Paris 8 à l'adresse suivante :

<https://www.univ-paris8.fr/-Candidature-inscription->

## ORGANISATION ET CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

La Licence mention Musicologie parcours Danse (L3) est une **licence de spécialisation**. Elle se centre sur les connaissances et compétences fondamentales à acquérir en 1 an si possible (ou davantage si nécessaire). Un contrat pédagogique détaillant le programme d'études de l'étudiant est établi en début d'année avec chacun (pré-rentree).

Chaque enseignement dispensé propose à la fois des outils méthodologiques, l'acquisition de savoirs théoriques et l'analyse de pratiques qui peuvent passer par l'analyse de documents ou par la mise en pratique elle-même. Les cours pratiques donnés par des artistes professionnels ou par des chercheurs spécialisés dans le mouvement, la notation chorégraphique, ou la vidéodanse comportent également une réflexion théorique et méthodologique ; ils s'articulent étroitement avec les autres cours du cursus.

3 <sup>e</sup> année de licence (L3)		ECTS
<b>Semestre 5</b>		
<b>UE Théories, histoire et esthétique 1</b>	EC Histoire de la danse 1	4
	EC Analyse d'oeuvres	4
<b>UE Analyse des pratiques 1</b>	EC Analyse du mouvement 1	4
	EC Savoirs somatiques	4
<b>UE Méthodes</b>	EC Méthodologie de l'enquête de terrain	4
	1 EC au choix • EC Méthodologie de l'écrit • EC Découverte méthodologie des arts	4
<b>UE Transversale 1</b>	1 atelier au choix • EC M3P (atelier 1) • EC M3P (atelier 2)	3
	1 EC au choix • EC Tremplin 1 (métier) • EC Tremplin 2 (master)	3
<b>Semestre 6</b>		
<b>UE Théories, histoire et esthétique 2</b>	EC Histoire de la danse 2	4
	EC Discours sur le corps	4
<b>UE Analyse des pratiques 2</b>	EC Analyse du mouvement 2	4
	EC Suivi de l'enquête de terrain	4
<b>UE Transversale 2</b>	1 EC de langue au choix	2
	EC Stage	10
	1 EC libre au choix • EC Découverte musique, cinéma, genre • EC libre FLE	2

## **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

Le cadre général des modalités de contrôle des connaissances qui s'appliquent à l'université Paris 8 est voté pour chaque année universitaire en Commission de Formation et de la Vie Universitaire (CFVU). Ces modalités peuvent être complétées par chaque formation dans une annexe afin de tenir compte de leurs spécificités et de leurs orientations pédagogiques.

Afin de prendre en compte les difficultés spécifiques que peuvent rencontrer certains étudiants en raison d'une activité professionnelle ou de situations particulières notamment de handicap, un aménagement du contrôle continu est proposé au sein de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances et leurs annexes sont communiquées aux étudiants de préférence avant le début des cours ou au plus tard trois semaines après le début de ceux-ci.

Elles sont également accessibles sur le site de l'université dans la rubrique « Organisation des études » de l'onglet Études & diplômes (<https://www.univ-paris8.fr/Regles-de-scolarite-et-d-examens>)

## **FORMATION CONTINUE**

Le statut "Formation continue" couvre le fait d'avoir un financement (CPF, OPCO, Région, Pôle emploi) et nécessite un suivi administratif de l'assiduité.

Pour votre dossier de financement vous pouvez demander un devis par mail à [info-df@univ-paris8.fr](mailto:info-df@univ-paris8.fr)

## **POURSUITES D'ETUDES**

Poursuite dans le Master Arts mention Danse à l'université Paris 8.

Nos enseignements fondamentaux permettent aux étudiants qui le souhaitent une réorientation vers d'autres formations à Paris 8 ou ailleurs, notamment vers des masters en :

- médiation culturelle,
- management culturel,
- esthétique,
- histoire culturelle,
- anthropologie de la danse,
- notation du mouvement au CNSMDP...



### **SCUIO-IP**

Information, orientation,  
insertion professionnelle

 01 49 40 67 17

[scuio@univ-paris8.fr](mailto:scuio@univ-paris8.fr)

### **Service accueil handicap**

Aménagements  
pédagogiques pour les étudiants  
en situation de handicap

 01 49 40 67 92 / 71 47

[accueil.handicap@univ-paris8.fr](mailto:accueil.handicap@univ-paris8.fr)

### **SERCI**

Mobilité étudiante

 01 49 40 64 12 / 70 68

[outgoing@univ-paris8.fr](mailto:outgoing@univ-paris8.fr)

